

DIVERSITÉ DE GENRE ET
D'ORIENTATION SEXUELLE (DIGOS)



MEMENTO
À L'USAGE DES INTERVENANT-E-S DE L'ÉCOLE





**Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture (DFJC)**

Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de
prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

**Département de la santé et
de l'action sociale**

Service de la santé
publique (SSP)

SOMMAIRE

INTRODUCTION page 3

POSTURES ET ATTITUDES page 6

PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR
TOU-TE-S LES INTERVENANT-E-S page 9

PRATIQUES PROFESSIONNELLES PAR FONCTION page 12

GLOSSAIRE page 17

RESSOURCES page 20

IMPRESSUM page 22



INTRODUCTION

Ce mémento s'adresse aux adultes intervenant dans les établissements scolaires et de formation. Il peut également s'avérer utile à celles et ceux qui interviennent auprès de jeunes dans d'autres cadres, notamment l'accueil para ou extrascolaire.

Dans le cadre de son mandat, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) a été chargée par les départements concernés (DFJC et DSAS) de mettre en place un groupe de travail qui a réalisé ce mémento.

OBJECTIFS

Ce mémento vise à fournir des bases de connaissances et des ressources à chaque adulte intervenant dans les établissements scolaires et de formation. Ces éléments contribuent de manière interdisciplinaire à prévenir les violences basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, réelles ou supposées, et leurs conséquences pour toute-s les jeunes. (*glossaire et ressources en pp. 17-21*).

CONTEXTE

Un-e jeune se découvrant une orientation sexuelle minoritaire et/ou une identité de genre atypique se trouve le plus souvent seul-e face à ses questions. Ce sentiment initial d'isolement peut être renforcé par les violences vécues ou anticipées et par l'absence de soutien et de ressources identifiables dans son environnement.

L'ensemble des études portant sur les jeunes LGBTIQ démontre que celles-ci présentent des prévalences plus importantes d'atteintes à leur santé que leurs camarades : anxiété, dépression, idées suicidaires et tentatives de suicide. Ces jeunes se trouvent également dans des situations de plus grande vulnérabilité vis-à-vis des risques liés à la sexualité (VIH et autres IST, abus,...), à la consommation de substances psychotropes, ainsi qu'aux vécus de différentes formes de violences (physiques, verbales, psychologiques).

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE ET PROJET DIGOS

Dans le cadre des thématiques DIGOS, les cantons de Vaud et de Genève ont mis en place un plan d'action. Ce dernier s'inscrit dans le développement d'un climat scolaire sain et sûr dans des établissements scolaires et de formation inclusifs et non discriminants, permettant à tou-te-s les élèves de se sentir respecté-e-s et en sécurité, de pouvoir s'épanouir et mobiliser leurs compétences pour assurer au mieux les apprentissages scolaires et sociaux.

Le plan d'action s'appuie sur le cadre légal suivant :

A) DROITS DE L'HOMME ET DROITS DE L'ENFANT

Le droit à l'égalité et le droit à la non-discrimination sont des principes fondamentaux des droits de l'homme qui s'appliquent à tous les êtres humains, indépendamment de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

La Convention des droits de l'enfant s'applique également à chaque enfant à la lumière notamment du principe de non-discrimination de l'article 2. De plus, deux Observations Générales du Comité des droits de l'enfant reconnaissant les enfants LGBTIQ comme vulnérables et susceptibles d'être exposé-e-s à la violence, obligent les Etats à les protéger.

- Observation générale n° 13 (2011) sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence [CRC/C/GC/13]

- Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24) [CRC/C/GC/15]

B) CONSTITUTION FÉDÉRALE SUISSE

La Constitution fédérale suisse reconnaît la dignité et le droit à l'égalité pour

tous les êtres humains (art. 7 et 8, Cst). Elle inclut aussi le droit des enfants et des jeunes à la protection de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement (art. 11, Cst).

C) RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE AU SEIN DE L'ÉCOLE

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recommande de développer des mesures spécifiques garantissant les droits des enfants et des jeunes LGBTIQ au sein des établissements scolaires :

« En tenant dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, les Etats membres devraient prendre les mesures appropriées, législatives et autres, visant le personnel enseignant et les élèves, afin de garantir la jouissance effective du droit à l'éducation, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; cela comprend, en particulier, la protection du droit des enfants et des jeunes gens à l'éducation dans un environnement sûr, à l'abri de la violence, des brimades, de l'exclusion sociale ou d'autres formes de traitements discriminatoires et dégradants liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ».

- Recommandations du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre [CM/Rec(2010)5]

D) LOI SCOLAIRE ET RÈGLEMENT DU CANTON DE VAUD

Dans les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Vaud, la loi sur la scolarité obligatoire (LEO), respectivement son règlement d'application, inclut spécifiquement l'égalité des sexes et des orientations sexuelles et exclut explicitement du comportement

des élèves toute violence sexiste ou homophobe (art. 100, RLEO).

Ces dispositions sont applicables dans les établissements de l'enseignement postobligatoire sur la base du renvoi général à la législation sur l'enseignement obligatoire contenu dans la loi vaudoise sur l'enseignement professionnel, respectivement dans le règlement des gymnases. Ainsi, le canton de Vaud s'inscrit dans un mouvement international de reconnaissance des droits humains, notamment ceux des enfants, des adolescent-e-s et des minorités sexuelles.



POSTURES ET ATTITUDES

Certaines personnes peuvent ne pas se sentir à l'aise face à la diversité de genre et d'orientation sexuelle. Il est cependant attendu des intervenant-e-s de l'école une posture et des attitudes professionnelles.

ANTICIPER

- S'informer/se former sur les questions DIGOS.
- S'interroger sur ses propres représentations.
- Identifier ses compétences et ses limites pour savoir passer le relais.
- Connaître les ressources internes et externes vers lesquelles pouvoir orienter l'élève.

FAVORISER

- Une approche positive et non jugeante.
- Un discours neutre et inclusif.
- La visibilité de la diversité humaine et notamment de la diversité sexuelle.
- La mise à disposition d'informations sur la thématique DIGOS accessibles de façon autonome pour les élèves.
- La visibilité des ressources internes et externes à l'établissement.

AVEZ-VOUS INTERROGÉ VOS REPRÉSENTATIONS SUR LA QUESTION DIGOS ?

A QUOI PENSEZ-VOUS QUAND ON PARLE D'UNE FEMME LESBIENNE, D'UN HOMME GAY OU D'UNE PERSONNE TRANS ?

AVEZ-VOUS DÉJÀ INTERROGÉ VOTRE COMPRÉHENSION DE LA QUESTION DIGOS ?

QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE :

- sexe, genre et sexualité ?
- orientations et pratiques sexuelles ?



SE POSITIONNER

- Proscrire les injures, les plaisanteries et le langage familier dévalorisant les minorités sexuelles.

ÉVITER

- L'hétérocentrisme
- L'hétérosexisme
- Le sexisme
- Les catégorisations
- Les stéréotypes

PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS AFFECTIVES DANS SON DISCOURS, PAR EXEMPLE :

- un langage inclusif : tu as un copain ou une copine ?
- un langage neutre : tu es amoureux ? tu as quelqu'un ? tu es en couple ?

LES GÉNÉRALISATIONS AMÈNENT UN RENFORCEMENT DES STÉRÉOTYPES ET DES CATÉGORISATIONS



PRATIQUE PROFESSIONNELLE POUR TOU-TE-S LES INTERVENANT-E-S

.....
Accueillir - Ecouter - Orienter
.....

POSER LE CADRE

-
- Être un relais et informer des limites de son rôle.
 - Assurer la confidentialité (sous réserve de la loi sur la protection des mineurs).
 - Permettre à l'élève d'identifier et d'exprimer ses besoins, toute action devant se faire avec son accord, quel que soit son âge.

ÉVITER

-
- Les présupposés et affirmations sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.
 - La stigmatisation ou la focalisation sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.
 - La banalisation de ce que vit l'élève.

RESPECTER ET /OU FAVORISER

-
- La liberté d'expression notamment à propos de l'identité de genre.
 - Un vocabulaire non hétérocentré.
 - Le rythme d'évolution de l'élève et les

termes qu'il-elle utilise pour se définir.

- La souffrance éventuellement vécue, ressentie, exprimée par l'élève, sans la nier, la relativiser ou la minimiser.
- L'intimité de l'élève.
- L'orientation de l'élève vers une ressource, en cas de besoin/souhait exprimé par lui-elle, ou si cela paraît pertinent.

RÉAGIR ET AGIR

.....
Toute manifestation de violence verbale ou physique doit faire l'objet d'une réaction et/ou d'une action de la part de chaque adulte.

- La réaction est fonction du contexte, du lieu et du temps disponible.
- Les sanctions prises à l'encontre des auteur-e-s d'insultes et/ou de violences basées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre sont du même niveau que vis-à-vis de violences similaires basées sur tout autre critère.

EXEMPLES DE FORMULATION ADÉQUATE :

-
- Tu peux parler librement, tout ce que tu me diras restera entre nous, sauf si tu es en danger.
 - Nous verrons ensemble ce que nous pourrions faire.

- La réaction doit prendre en considération tou-te-s les acteurs et actrices :

Auteur-e-s de l'acte :

- Chercher à comprendre les raisons de l'acte.
- Poser des sanctions et/ou mesures éducatives proportionnées à l'acte.
- Prévenir tout acte de vengeance sur l'élève harcelé-e.

Cible-s directe-s :

- Accueillir, écouter, soutenir, accompagner.
- Faire connaître les ressources internes et externes à l'établissement.
- Ne pas stigmatiser ni dramatiser.

Témoïn-s :

- Prendre en compte les élèves témoins de harcèlement.
- Tenir compte de l'effet de groupe.

FAIRE FACE À UNE SITUATION DE VIOLENCE

Mettre fin aux violences

- Interrompre les injures ou les violences physiques.
- Faire en sorte que tou-te-s les élèves présent-e-s entendent les propos de l'intervenant-e.

Définir la violence

- Désigner le type de violence : « Ce que je viens d'entendre / voir est homophobe / sexiste / transphobe... ».
- Eviter de stigmatiser l'auteur-e ou la cible directe de la violence, mais se concentrer sur les faits et les conséquences potentielles.

Élargir la réponse

- Ne pas personnaliser la réponse, mais plutôt dire : « Dans cette école, on n'admet aucun comportement violent. »
- Faire référence à la loi ou au règlement.
- Souligner que ce comportement est nuisible pour tout le monde.

Initier un changement

- « A l'avenir, je te demanderai, à toi comme à tout le monde, de réfléchir avant de parler / agir ».
- « Si cela vient à se reproduire, il faut venir me le signaler. On peut agir pour que cela cesse et que chacun-e se sente en sécurité à l'école ».

PRÉVENIR UNE SITUATION DE VIOLENCE

Certains lieux de l'école, où les adultes sont moins présent-e-s (couloirs, toilettes, vestiaires, salles de sport, réfectoires, préaux, transports scolaires, parking, dortoirs lors de camps...), sont des espaces où les violences verbales et physiques sont nombreuses.

Donner l'exemple

Les propos sexistes, homophobes et transphobes doivent être supprimés du vocabulaire de chacun-e.

Poser explicitement le cadre

Tous les espaces de vie des élèves sont soumis aux valeurs et aux règles de la vie en collectivité :

- Pas de violence de quelque forme que ce soit.
- Respect de soi et des autres.

Le cadre doit être posé à chaque fois qu'une violence est constatée ou rapportée.

Rendre visibles les valeurs et les règles

Des affiches permettent de rappeler les bases de la vie en collectivité dans les espaces difficiles à surveiller de manière constante. Des affiches peuvent également fournir des ressources internes et externes (V / Ressources p. 20) aux élèves qui seraient affecté-e-s par ces violences.

Quantifier

Relayer aux réseaux internes les situations individuelles et collectives (direction, équipe PSPS,...) afin de permettre un état des lieux et ainsi favoriser la mise en place d'actions adéquates si nécessaire.

Prévenir

Initier, organiser et/ou participer à des actions de prévention des violences et leurs conséquences, si besoin avec le soutien d'organismes externes reconnus selon les modalités définies par l'Unité PSPS (V / Ressources p. 20).

PRATIQUE PROFESSIONNELLE PAR FONCTION

Prendre en considération les articles 8 et 100 du Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) dans le règlement interne d'établissement.

MEMBRE DU CONSEIL DE DIRECTION ET DU SECRÉTARIAT

- Ajouter les notions de violences homophobes, transphobes et sexistes dans le règlement interne d'établissement.
- Montrer l'ouverture de l'établissement à la thématique DIGOS.
- Mettre à disposition de la documentation et informer sur les ressources communautaires existantes (en particulier les groupes de jeunes) de manière visible et accessible de façon autonome pour les élèves.
- Faire appel aux spécialistes selon les modalités définies par l'Unité PSPS (V / Ressources p. 20). Toute intervention dans l'école se fait avec l'accord de la direction.
- Prendre en compte les situations suivantes :
 - L'élève qui grandit au sein d'une famille dont au moins un des parents est homosexuel-le, bisexuel-le et/ou transgenre.
 - L'élève trans qui le demande, est

enregistré-e et présenté-e sous son genre social et son prénom d'usage (dossier administratif, intégration en classe, etc.).

MEMBRE DU CORPS ENSEIGNANT

- Utiliser, dans la mesure du possible, un langage inclusif et des exemples représentatifs de la diversité des êtres (humains), des genres, des amours, des couples et des familles : évolution des critères de genre - masculin / féminin - et de l'acceptation de la diversité sexuelle à travers le monde et l'histoire (partenariat enregistré, familles arc-en-ciel...).
- Relayer aux réseaux internes les situations individuelles et collectives (direction, équipe PSPS,...).

PERSONNEL NON ENSEIGNANT

- Prêter attention au respect de la diversité de genre et d'orientation sexuelle dans les divers lieux de la vie scolaire (cour, corridors, cantine, bus scolaires, arrêts de bus, parking, toilettes, classes de devoirs surveillés, vestiaires, etc.).

MEMBRE DE L'ÉQUIPE PSPS, DÉLÉGUÉ-E PSPS

- Être attentif-ve à l'émergence de thématiques en relation avec la diversité de genre et d'orientation sexuelle et offrir la possibilité d'aborder la question.
- Inclure la thématique DIGOS dans les projets PSPS, notamment ceux favorisant l'acceptation des différences et l'intégration, particulièrement en cas de violences basées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.
- Se présenter comme étant à l'écoute de tout élément en lien avec la thématique DIGOS.

INFIRMIER-ÈRE SCOLAIRE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

- Accueillir, écouter, accompagner et / ou orienter les élèves LGBTIQ.
- Évaluer l'état de santé (physique, psychique, sociale) des élèves LGBTIQ ou concerné-e-s par la thématique DIGOS, dans le but d'acquérir une vision globale de leur situation de santé.
- Elaborer un jugement clinique infirmier permettant d'apporter une réponse appropriée aux besoins spécifiques des élèves, notamment par le biais de consultations de santé.
- Sensibiliser les élèves à l'existence et au respect de la diversité sexuelle, dans une perspective de prévention et de promotion de la santé.

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI DU 7 JUIN 2011 SUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.

ART. 8 ÉGALITÉ (ART. 10, LEO)

En collaboration avec le Bureau de l'Égalité, le département met en place des projets collectifs visant à promouvoir l'égalité de droit et de fait entre filles et garçons. Il encourage le corps enseignant à développer des initiatives dans ce sens, plus particulièrement en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

ART. 100 ATTITUDE DES ÉLÈVES (ART. 115, LEO)

Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne.

- Collaborer avec les autres actrices de l'école dans la gestion de situations individuelles ou collectives, ainsi qu'avec les services concernés de la Fondation Profa et les autres organismes reconnus ([V/Ressources p. 20](#)).
- S'entretenir avec les parents qui le souhaitent.
- Mettre à disposition de la documentation (orientation sexuelle, identité de genre) et des flyers ou plaquettes (associations, groupes de jeunes), à l'intérieur et à l'extérieur de l'infirmerie ou du lieu d'accueil.
- Montrer, au moyen d'un autocollant ou d'une affichette sur la porte du lieu d'accueil, que l'élève peut parler de la diversité de genre et d'orientation sexuelle en toute sécurité.

MÉDIATEUR-TRICE SCOLAIRE

- Accueillir, écouter, accompagner et / ou orienter les élèves LGBTIQ.
- Apprécier la situation socio-éducative des élèves LGBTIQ qui viennent consulter (estime de soi, comportements à risque, soutien de l'entourage...).
- Collaborer avec les autres actrices de l'école dans la gestion de situations individuelles ou collectives et les autres organismes reconnus ([V/Ressources p. 20](#)).
- S'entretenir avec les parents qui le souhaitent.
- Porter une attention particulière aux

représentations et interrogations des élèves en lien avec la thématique DIGOS, afin de les sensibiliser au respect de la diversité, de favoriser le développement de leurs compétences et leur bien-être.

- Mettre à disposition de la documentation (orientation sexuelle, identité de genre) et des flyers ou plaquettes (associations, groupes de jeunes), à l'intérieur et à l'extérieur du lieu d'accueil.
- Montrer, au moyen d'un autocollant ou d'une affichette sur la porte du lieu d'accueil, que l'élève peut parler de la diversité de genre et d'orientation sexuelle en toute sécurité.

MÉDECIN SCOLAIRE

- Collaborer avec l'infirmier-ère scolaire, en offrant son expertise médicale lorsque cela est nécessaire, afin d'accompagner l'élève dans son développement.
- Contribuer à inclure la thématique DIGOS en réponse aux besoins liés à l'intégration, à l'accompagnement et à la protection des élèves.

PSYCHOLOGUE EN MILIEU SCOLAIRE, MEMBRE DE L'ÉQUIPE PPLS

- Organiser des entretiens avec les élèves qui le souhaitent sur des questions identitaires, d'estime de soi, et de santé psychique. Dans ce cas, les intervenant-e-s PPLS adoptent

une posture respectueuse et ouverte qui facilite l'émergence de questions DIGOS dans ses différents aspects, en particulier le rejet basé sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle, en collaboration avec l'Unité PSPS et les organismes reconnus (V/Ressources p. 20).

- Proposer un bilan, du soutien psychologique ou des prestations de conseils et d'orientation en cas de difficultés affectives, relationnelles, de comportements à risque, d'intégration, etc., en relation ou non avec une problématique DIGOS. Par ailleurs, les PPLS peuvent aussi :
 - S'entretenir avec les parents qui le souhaitent.
 - Collaborer avec les enseignant-e-s.

- Participer aux projets de prévention de l'établissement scolaire.
- Collaborer avec l'équipe PSPS de l'établissement scolaire.
- Se concerter avec l'équipe PSPS (en particulier infirmier-ère scolaire, médiateur-trice scolaire) et avec d'autres professionnel-le-s (pédiatre, pédopsychiatre) ou orienter l'élève vers les ressources reconnues (V/Ressources p. 20).

AUMÔNIER ET AUMÔNIÈRE DES GYMNASES ET DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

- Être attentif-ve et à l'écoute de toute personne concernée par la thématique DIGOS pour lui permettre d'exprimer son ressenti, et l'accompagner

Une maman et un papa :

Deux papas :

Deux mamans :

Une maman et un papa dont l'un des deux est trans :

...ont trois enfants : Sylvain (17 ans), Amandine (12 ans) et Clara (3 ans). L'âge total des parents est de 86 ans. Quelle est la différence entre le total de l'âge des parents et celui des enfants ?

Quelle que soit la famille, hétéroparentale, homoparentale ou transparentale, le résultat est le même !

pour qu'elle puisse s'épanouir et, si besoin, faire face à la violence ou au rejet éventuel de la part de son entourage.

- Favoriser des espaces de parole et de partage d'expériences entre parents, enseignant-e-s et direction, pour susciter le dialogue, recréer des liens, comprendre et accepter les orientations sexuelles et les identités de genre des jeunes
- Encourager les différent-e-s actrices dans les gymnases et les écoles professionnelles à aborder ensemble la thématique DIGOS dans ses différents aspects, en particulier le rejet basé sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle, en collaboration avec l'Unité PSPS et les organismes reconnus (V / Ressources p. 20).
- Présenter aux jeunes les positionnements des différentes religions sur la

thématique et répondre à leurs interrogations.

- Proposer des démarches – en particulier spirituelles – de développement de l'estime de soi face au regard des autres et face à son propre regard.

BIBLIOTHÉCAIRE

Veiller à ce que la thématique DIGOS soit présente dans le fonds proposé aux élèves par des ouvrages variés dans leurs thématiques et actuels dans leurs références :

- Les ouvrages concernés doivent être connus et identifiables (catalogue, mots-clés, stands thématiques ponctuels...).
- Les élèves doivent pouvoir accéder aux ouvrages concernés de manière autonome et discrète.



GLOSSAIRE

LGBTIQ est l'abréviation de « lesbienne / gay / bisexuel-le / transgenre / intersexuel-le / queer »

Bisexualité : Orientation affective et sexuelle dirigée aussi bien vers des personnes de même sexe que de sexe différent.

Discrimination : Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne ou un autre groupe.

Gay : Adjectif qualifiant une personne, un groupe de personnes ou tout élément se référant à l'homosexualité masculine, respectivement l'attraction entre hommes et à ceux qui la vivent.

Hétérocentrisme : Fait de considérer et/ou de présenter, le plus souvent inconsciemment, l'hétérosexualité comme la seule orientation sexuelle existante ou valide. Cela conduit par exemple à pré-supposer que tout le monde est hétérosexuel-le et/ou à agir comme si tel était le cas.

Hétérosexisme : Système fondé sur des normes de genre, qui hiérarchise les orientations sexuelles, respectivement qui place l'hétérosexualité comme supérieure à toute autre orientation sexuelle notamment l'homosexualité.

Hétérosexualité : Orientation affective et sexuelle dirigée vers des personnes de sexe différent.

Homophobie et transphobie : Sentiment irrationnel de peur et d'aversion à l'égard de l'homosexualité et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, fondé sur des préjugés. La transphobie fait référence à un phénomène analogue, mais concernant spécifiquement le sentiment de peur et d'aversion à l'égard des personnes transgenres ou de la non-conformité en matière de genre. Les manifestations d'homophobie et de transphobie comprennent la discrimination, la criminalisation, la marginalisation, l'exclusion sociale et la violence en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Homosexualité : Orientation affective et sexuelle dirigée vers des personnes de même sexe (gays, lesbiennes).

Identité de genre : Genre auquel une personne a le ressenti profond d'appartenir, indépendamment de son identité sexuée et de son orientation affective et sexuelle. Fait qu'une personne parle d'elle-même comme étant une femme ou un homme, ou bien se décrit de façon moins conventionnelle.



Identité sexuée ou « sexe biologique » :

Différentiation biologique (génétique, anatomique, physiologique) entre mâle et femelle.

Intersexualité : Fait de présenter simultanément et de manière innée des caractéristiques biologiques (génétiques, anatomiques, physiologiques) des deux sexes.

Lesbienne : Adjectif qualifiant une personne, un groupe de personnes ou tout élément se référant à l'homosexualité féminine, respectivement l'attraction entre femmes et à celles qui la vivent.

Orientation affective et sexuelle : Fait de ressentir une attraction émotionnelle, affective et sexuelle envers des personnes

du genre opposé (hétérosexualité), du même genre (homosexualité) ou de plus d'un genre (bisexualité), et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces personnes, indépendamment de son identité de genre et de son identité sexuée.

Queer : Adjectif qualifiant une personne, un groupe de personnes ou tout élément se référant à des courants de pensée ne reconnaissant pas les catégories liées au sexe, au genre et à l'orientation affective et sexuelle.

Trans : Adjectif qualifiant une personne, un groupe de personnes ou des éléments se référant à une identité de genre et / ou une expression de genre

atypiques. Une personne trans ne se reconnaît pas, ou que partiellement, dans le sexe qui lui a été assigné à la naissance et/ou dans ce qui est lié à cette identité sexuée native. La personne peut alors ou non souhaiter entamer une transition, c'est-à-dire une évolution sociale et / ou physique lui permettant de faire plus ou moins concorder son identité de genre avec son insertion sociale et son apparence physique. Les personnes concernées peuvent se désigner par une multitude de termes : transgenre, transidentitaire, transsexuel-le, transsexué-e, bigenre, neutre, two spirit / bispirituel-le, (gender-) fluide, (gender-) queer, gender variant, etc.

Travesti : Adjectif qualifiant une personne ou un groupe de personnes qui adoptent de manière volontaire et plus ou moins temporaire une expression de genre, en particulier des attributs vestimentaires, ne correspondant pas à leur identité sexuée.

Sexisme : Attitude ou idéologie qui situe le masculin comme supérieur au féminin.

Stéréotype : Croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles que présenteraient les membres d'un groupe.



RESSOURCES

FONDATION AGNODICE

Fondation destinée aux personnes transgenres, transsexué-e-s ou intersexué-e-s et leurs proches.

www.agnodice.ch

LILITH

Association de femmes homosexuelles du canton de Vaud.

www.associationlilith.ch/

MOSAIC-INFO

Plateforme d'information pour les jeunes, les intervenants-e-s en milieu scolaire et les parents.

www.mosaic-info.ch/

PROFA-CHECKPOINT VAUD

Centre de santé communautaire pour les hommes gays, bi et les autres hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes et pour les personnes trans* et leurs partenaires.

www.mycheckpoint.ch

PROFA-CONSULTATION DE SANTÉ SEXUELLE

Consultation destinée à toute personne, de l'adolescent à l'adulte, en particulier aux femmes homosexuelles (lesbiennes), bis et autres femmes qui aiment les femmes.

[www.profa.ch / fr / services / planning-familial](http://www.profa.ch/fr/services/planning-familial)

PROFA-EDUCATION SEXUELLE

Permanence téléphonique pour tou-te-s les professionnel-le-s du milieu scolaire et les parents.

www.profa.ch/fr/services/education-sexuelle

TRANSGENDER NETWORK SWITZERLAND

Association suisse des personnes trans et leurs partenaires.

www.transgender-network.ch

DIVISION INTERDISCIPLINAIRE DE SANTÉ DES ADOLESCENTS-DISA (EX-UMSA)

Consultation pour les adolescents de 12 à 20 ans assurée par une équipe pluridisciplinaire.

www.chuv.ch/disa

VOGAY

Association vaudoise de personnes concernées par l'homosexualité - Groupe Jeunes.

www.vogay.ch

UNITE PSPS

Pour un complément d'informations ou un appui : Unité PSPS

www.vd.ch/unite-psps

IMPRESSUM

Comité de pilotage | Groupe de référence | Groupe de travail

COMITÉ DE PILOTAGE

Josiane **CHAVAILLAZ**

Présidente de l'Association VoGay

Olivier **DUPERREX**

Responsable de l'Unité PSPS

Serge **LOUTAN**

Chef du SESAF

Sylvie **REYMOND DAROT**

Directrice de PROFA

Lucien **GUILLERMIN**

Responsable du site mosaic-info

www.mosaic-jeunes.ch

Yvon **HELLER**

*Médecin représentant du groupement
des médecins scolaires vaudois*

Carine **LANDOLT**

Représentante de l'Association Lilith

Margaretha **MIGNON**

*Représentante du Service de santé et
prévention de la Ville de Lausanne*

GROUPE DE RÉFÉRENCE

Anouk **ARBEL**

Adjointe pédagogique - PROFA

Christian **BERDOZ**

*Directeur de l'établissement primaire
et secondaire de Corsier - DGEO*

Raphaël **BIZE**

*Médecin, chef de clinique, IUMSP
et responsable du groupe santé PREOS*

Béatrice **DELANOY ORTEGA**

*Service de santé et prévention
de la Ville de Lausanne*

Karla **MEYER**

*Représentante de l'Association
des parents d'élèves - APE*

Alicia **PAREL**

*Co-présidente de l'association
faitière Transgender Network Switzerland*

Sylvie **REYMOND DAROT**

Directrice de PROFA

Rebecca **RUIZ**

*Cheffe de projet pour la prévention
de la violence - Unité PSPS*

Eugénie **SAYAD**
*Cheffe de l'Office de psychologie
scolaire - SESAF*

Erika **VOLKMAR**
*Médecin représentant
la Fondation Agnodice*

GRUPE DE TRAVAIL

Emmanuelle **CHARRIERE**
Infirmière scolaire - Unité PSPS

Jacques **CHOLLET**
*Responsable régional
service PPLS Lavaux - SESAF*

Sylvia **GARCIA DELAHAYE**
Cheffe de projet DIGOS - Unité PSPS

Valérie **HERMANS**
*Déléguée de la DGEP
à l'Unité PSPS*

Florent **JOUINOT**
*Représentant de l'Association VoGay
Membre du Comité & coordinateur
du Groupe Jeunes - VoGay*

Carine **LANDOLT**
Représentante de l'Association Lilith

Margaretha **MIGNON**
*Représentante du Service de santé et
prévention de la Ville de Lausanne*

Fabienne **NAYMARK**
*Déléguée de la DGEO
à l'Unité PSPS*

Alicia **PAREL**
*Co-présidente de l'association
faitière Transgender Network Switzerland*

Jean **SCHAER**
*Responsable du réseau des
délégué-e-s PSPS - Unité PSPS*

Sophie **SCHUBERT-GRÜNDISCH**
*Responsable cantonale de la médiation
scolaire - Unité PSPS*

Elisabeth **THORENS - GAUD**
*Attachée aux questions d'homophobie
et de diversité pour les cantons
de Vaud et de Genève - Unité PSPS*

GRAPHISME

Marie-Camille **LOUTAN**

IMPRESSION

Conseils et impressions - **PAPER FORMS**

MEMENTO DIGOS 2015



**Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture (DFJC)**

Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de
prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

**Département de la santé et
de l'action sociale**

Service de la santé
publique (SSP)